

Fort – de – France, le 15 avril 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aide au fret : Demande biannuelle unique

La Collectivité Territoriale de Martinique informe qu'à titre exceptionnel, le traitement unique des demandes d'aide au fret effectuées au titre du fonds FEDER sur le PO2014-2020, se fera sur deux années consécutives 2021/2022.

En conséquence, les porteurs de projets désireux de solliciter une aide au fret liée à l'approvisionnement en matières premières, à l'import de déchets non dangereux ou encore à l'export de produits issus de la production locale, sont invités à remplir une demande d'aide unique pour les années 2021 et 2022.

Cette nouvelle procédure fait l'objet d'une mise à jour de la fiche DOMO (Document de mise en œuvre).

Les dossiers de demande d'aide sont disponibles sur le site europe-martinique.com.

Ils devront être communiqués par courrier et en version numérique au plus tard le **31 décembre 2021** (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

CTM – Direction des Fonds Européens

**Immeuble Pyramide
165-167 Route des Religieuses
97200 Fort de France**

Courriel : aap.europe@collectivitedemartinique.mq

Contact Presse

Ketty GERARD et Nathalie HIERSO

ketty.gerard@collectivitedemartinique.mq / nathalie.hierso@collectivitedemartinique.mq

Collectivité Territoriale de Martinique

Direction des Fonds Européens

Immeuble Pyramide, 165-167, Route des Religieuses, 97200 Fort-de-France